

# Plan d'action sur les changements climatiques Rapport périodique 2008-2009

*Vers une autre réussite*

Soyez avisé! *Agissez face aux*  
**Changements climatiques**

Septembre 2009



# Table des matières

<i>Message du ministre</i> .....	1
Introduction.....	2
Situation du Nouveau-Brunswick.....	4
Émissions de gaz à effet de serre (GES) du Nouveau-Brunswick .....	4
Émissions de GES du Nouveau-Brunswick liées aux ménages .....	5
Adaptation aux changements climatiques.....	6
Importance des partenariats.....	6
Mesures pour réduire ou éviter les GES .....	7
Efficacité énergétique et énergie renouvelable .....	8
Transports .....	12
Gestion des déchets.....	14
Sources industrielles .....	15
Le gouvernement montre l'exemple.....	17
Adaptation aux effets des changements climatiques .....	19
Politiques d'aménagement.....	20
Gestion des ressources naturelles .....	20
Risques et dommages.....	23
Partenariats et communications .....	25
Partenariat avec les collectivités et collaboration avec les intervenants ...	25
Sensibilisation et information du public .....	27
Vers l'avant.....	30
Mise en œuvre .....	30
Responsabilisation .....	30



# Message du ministre

À titre de ministre de l'Environnement, je suis ravi de faire partie d'un gouvernement qui agit pour contrer les effets des changements climatiques et c'est un plaisir de donner aux gens du Nouveau-Brunswick un aperçu des progrès accomplis en cette matière.

En juin 2007, le gouvernement a rendu public le tout premier *Plan d'action sur les changements climatiques* du Nouveau-Brunswick. Ce plan ambitieux décrit notre vision collective afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, nous adapter aux changements climatiques et mobiliser les intervenants et la population.

Au cours de la première année de ce plan élaboré *ici pour* le Nouveau-Brunswick, les efforts entrepris ont surtout permis de bâtir une assise à partir de laquelle travailler au cours des prochaines années.

Les nombreuses mesures adoptées pendant la seconde année nous ont permis de progresser dans la réalisation des objectifs énoncés dans ce plan et dans notre projet de devenir une province autosuffisante d'ici 2026.

Durant les deux premières années du plan, 90 % des engagements ont été réalisés ou sont en voie de l'être. C'est certainement très encourageant pour le Nouveau-Brunswick.

Notre province est devenue un chef de file au Canada atlantique dans plusieurs secteurs d'activité qui s'avèrent essentiels à la réussite du plan. Beaucoup d'efforts ont été déployés dans des secteurs comme le développement de l'énergie éolienne et en vue d'établir un dialogue avec les jeunes et le grand public à propos des changements climatiques. Des efforts tout aussi grands ont été faits pour collaborer avec les provinces de l'Atlantique à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation afin de lutter contre les effets des changements climatiques.

Nous collaborons avec les ministères, les entreprises, les groupes, les organismes et les particuliers afin d'encourager chaque résidant du Nouveau-Brunswick à agir pour contrer les effets des changements climatiques et à nous aider à réaliser nos objectifs.

Cerapport périodique démontre que notre plan fonctionne. Je tiens à remercier tout le monde de sa collaboration.

La troisième année du plan est maintenant bien engagée et j'ai hâte de vous donner un aperçu des progrès accomplis à mesure que nous progressons *Vers une autre réussite*.

Le ministre de l'Environnement,



Rick Miles



# Introduction



Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a réalisé de grands progrès au cours de la deuxième année de mise en œuvre du *Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*. Le Nouveau-Brunswick est allé de l'avant en ce qui concerne l'exécution des engagements du *Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick* et a fait fond sur les réussites atteintes durant l'année précédente. Plusieurs ministères ont mené activement des activités liées aux changements climatiques. Parallèlement, bon nombre de collectivités, d'industries, d'entreprises, d'organismes sans but lucratif et de personnes ont beaucoup contribué à la réalisation des progrès.

Le *Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick* est un plan ambitieux. Il décrit la vision collective du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), s'adapter aux changements climatiques et mobiliser les intervenants et la population. « C'est un plan élaboré au Nouveau-Brunswick pour le Nouveau-Brunswick », a déclaré le premier ministre Shawn Graham. « Grâce aux avantages socioéconomiques et environnementaux que représente le *Plan d'action sur les changements climatiques* pour les gens du Nouveau-Brunswick, la province sera un lieu de vie familiale, de vie professionnelle et d'affaires encore plus attrayant. Ce plan aidera donc la province à être écologiquement viable et à progresser encore plus rapidement sur la voie de l'autosuffisance d'ici 2026. »

Faits saillants de la deuxième année :

- deux ans après la publication du *Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a entrepris ou rempli 90 % des engagements figurant dans le plan;
- entre 2004 et 2007, les émissions globales ont été réduites de 2,5 mégatonnes (Mt), une diminution de 12 %;
- dans le discours du Trône de 2008, l'accent a été mis sur l'engagement envers les normes d'efficacité énergétique dans le code du bâtiment et sur la politique des bâtiments écologiques afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions établis dans le *Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*;
- TransAlta Energy Corp. a mis en service 32 éoliennes dans un parc éolien de 96 mégawatts (Mw) à Kent Hills au sud-ouest de Moncton;

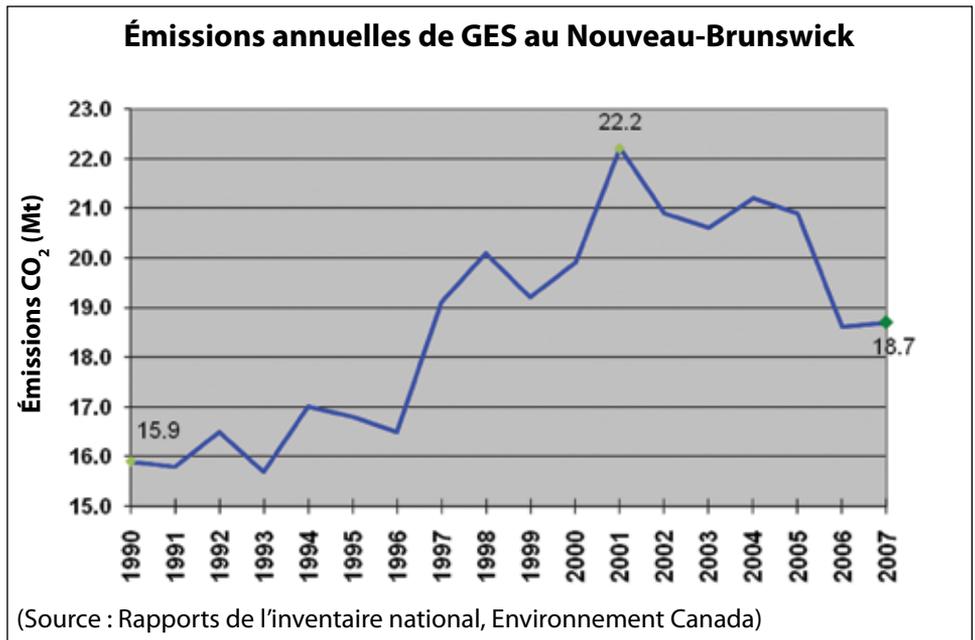
- le ministère des Transports a lancé une stratégie multimodale et une stratégie des systèmes de transport intelligents afin d'améliorer le transport provincial intermodal et multimodal;
- le gouvernement du Nouveau-Brunswick a mené les provinces atlantiques dans une initiative de collaboration pour l'adaptation régionale aux changements climatiques et dans l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour le Canada atlantique;
- l'ÉcoDéfi des maires et l'Initiative du réseau de participation des jeunes face aux changements climatiques – *Agitez le bateau : Notre climat, nos changements* ont été des initiatives de participation du public fructueuses et innovatrices.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick continue de s'engager à participer aux initiatives régionales et nationales pour s'attaquer aux changements climatiques à court et à long terme. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick continue également de s'engager, en s'appuyant sur le leadership et le soutien du gouvernement fédéral, à réduire les émissions de GES aux niveaux de 1990 d'ici 2012. La combinaison des mesures adoptées lui permettra de réaliser d'autres réductions, le plaçant à 10 % en deçà des niveaux de 1990 d'ici 2020.

# Situation du Nouveau-Brunswick

## Émissions de gaz à effet de serre (GES) du Nouveau-Brunswick

En 2007, les émissions de GES provenant de toutes les sources au Nouveau-Brunswick s'élevaient à 18,7 Mt, soit 2,5 % du total canadien de 747 Mt de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Entre 2004 et 2007, les émissions globales ont baissé de 2,5 Mt (12 %), les émissions des grandes entreprises et des centrales électriques enregistrant une diminution de 16 %.



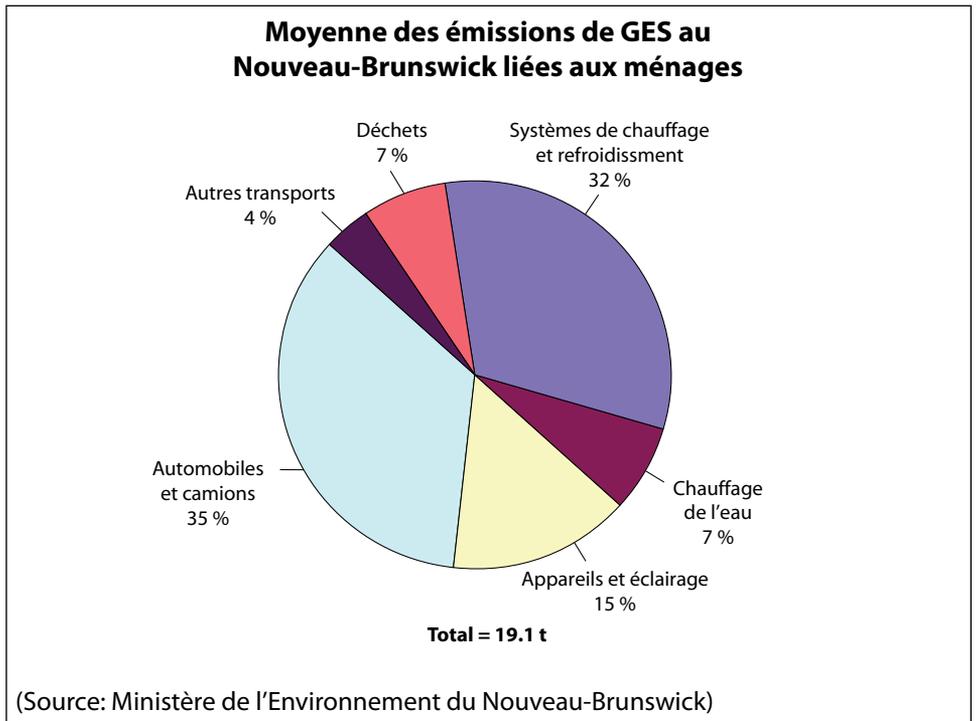
Les émissions de GES au Nouveau-Brunswick ont augmenté de façon constante de 1990 à 2001. Depuis 2001 cependant, les émissions ont reculé progressivement.

Les installations de production d'électricité sont demeurées les plus grandes émettrices de GES au Nouveau-Brunswick, mais leur part d'émissions est à la baisse. Globalement, les installations de production d'électricité émettaient 37 % des GES en 2007, en baisse de 42 % par rapport à 2004. L'introduction de l'énergie éolienne, des périodes prolongées de taux de précipitation plus élevés mis à la

disposition de la production d'hydroélectricité et les achats d'électricité provenant des services d'utilité publique des États avoisinants ont contribué à une diminution des émissions de GES à Énergie NB. Parallèlement, ces trois éléments nouveaux ont réduit la production d'électricité à partir de combustibles fossiles d'Énergie NB, diminuant ainsi les émissions globales de GES dans la province.

## **Émissions de GES du Nouveau-Brunswick liées aux ménages**

Trente-et-un pour cent (31 %) du total des émissions de GES au Nouveau-Brunswick étaient attribuables aux activités ménagères et aux choix quotidiens posés par les Néo-Brunswickois. Les choix liés aux ménages, au transport et au système de chauffage ou de refroidissement constituaient les principaux facteurs d'émission de GES.



Les automobiles, les camions, les voyages aériens et les autres modes de transport représentaient 39 % des émissions de GES. Les Néo-Brunswickois peuvent changer les choses et agir en matière de changements climatiques dans le domaine du transport en adoptant des modes de vie moins dépendants du carbone et en utilisant des modes de transport alternatifs comme le covoiturage ou le transport en commun. Les systèmes de chauffage et de refroidissement représentaient le deuxième pourcentage le plus élevé, soit 32 %. Les Néo-Brunswickois peuvent utiliser

l'énergie plus efficacement à la maison en installant un thermostat programmable et en réglant le thermostat à un niveau confortable.

## **Adaptation aux changements climatiques**

Il est important pour le Nouveau-Brunswick, le gouvernement, les collectivités, l'industrie et les particuliers de saisir les risques et les possibilités que posent les changements climatiques à l'économie, à la société et à l'environnement. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick élabore les bonnes réponses en matière de politiques, prendra les mesures nécessaires et assurera une communication dans le domaine des changements climatiques, et ce, au fur et à mesure qu'il comprendra mieux les implications et les vulnérabilités posées par les changements climatiques.

## **Importance des partenariats**

Le gouvernement, l'industrie, les collectivités et les particuliers partagent la responsabilité de gérer l'environnement de manière viable en réduisant les émissions de GES et en s'adaptant aux changements climatiques. Le *Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick* comporte des mesures collectives pour atteindre ces objectifs.

# Mesures pour réduire ou éviter les GES

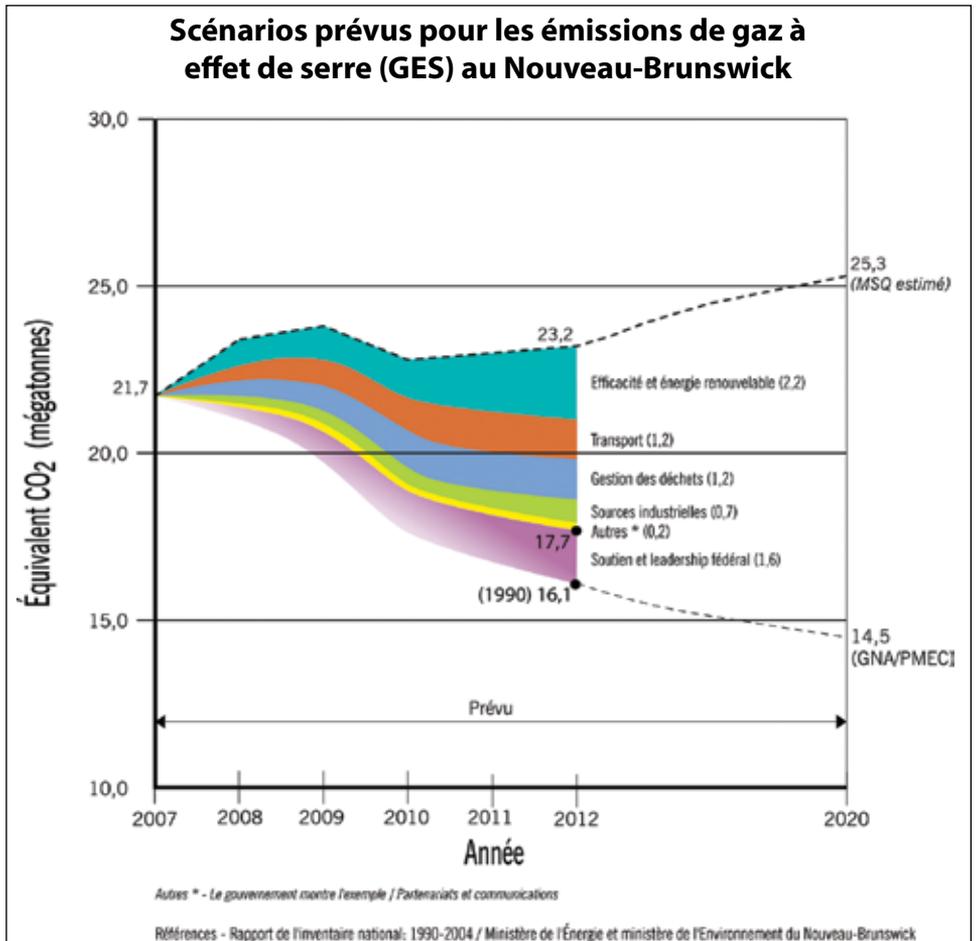
*L'utilisation de l'énergie plus efficacement est un facteur clé de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'adoption de mesures visant à rendre notre système énergétique moins coûteux à exploiter. Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012*

La question des changements climatiques qui était autrefois source de débat est maintenant acceptée comme un appel à l'action. Le Groupe intergouvernemental d'experts sur les changements climatiques avertit que les activités humaines, notamment le rejet des émissions de GES par la combustion de combustibles fossiles, participent aux changements climatiques et aux conséquences graves sur l'environnement, à savoir la hausse des niveaux de la mer, les ondes de tempête, les fortes précipitations et les inondations, les vagues de chaleur, les sécheresses saisonnières et les feux de forêt.

En tenant compte de ce contexte, le gouvernement du Nouveau-Brunswick reconnaît qu'il faut agir pour réduire ou éviter les émissions de GES. La mise en œuvre du *Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick* met en branle une panoplie d'engagements de réduction des émissions qui permettra au gouvernement du Nouveau-Brunswick de réduire ses émissions de GES aux niveaux de 1990 d'ici 2012. Exemples de mesures comprises dans le plan : utiliser davantage d'énergie non émettrice de GES, améliorer la gestion de l'énergie, avoir recours à des carburants plus propres, améliorer la gestion des déchets et utiliser des examens d'évaluation des projets et d'autres processus d'approbation environnementale pour réduire au minimum les émissions des projets.

La version 2007 du *Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick* s'appuie sur les renseignements de 2004. Le graphique suivant illustre la réduction projetée des émissions de GES pour chacune des catégories d'engagement présentées dans le *Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick* par opposition à la projection du maintien du statu quo (MSQ). Le maintien du statu quo annonce une augmentation des émissions si le gouvernement du Nouveau-Brunswick procédait sans se conformer au *Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*. La mise en œuvre des engagements du *Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick* permettra au gouvernement du Nouveau-Brunswick de réaliser une réduction totale des émissions de GES de 5,5 Mt par an en 2012. Cet engagement sera renforcé grâce au leadership et au soutien du gouvernement fédéral, notamment dans le domaine de la réglementation des GES des grandes installations industrielles.

En appliquant les mesures énoncées dans le *Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick* et y compris les actions des règlements fédéraux, le gouvernement du Nouveau-Brunswick sera capable de ramener les GES aux niveaux de 1990 et, d'ici 2020, d'atteindre l'objectif de réduction de 10 % sous le seuil de 1990 établi par la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (GNA/PMEC).



## Efficacité énergétique et énergie renouvelable

*Les choix de sources d'énergie plus propre sont maintenant plus accessibles et des programmes sont mis en œuvre afin que tous les types d'énergie soient utilisés de façon plus efficace. Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012*

Les installations de production d'électricité étaient les plus grandes émettrices de GES au Nouveau-Brunswick en 2007. Cependant, le Nouveau-Brunswick devenait de moins en moins dépendant de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles. Entre 2004 et 2007, les émissions globales de GES de la production d'électricité ont diminué de 25 %.

## Progrès :

### Efficacité NB :

- a collaboré avec le ministère de l'Approvisionnement et des Services pour mettre au point une politique des bâtiments écologiques afin de s'assurer que les anciens et les nouveaux bâtiments gouvernementaux sont construits et exploités selon une conception durable et des principes écologiques;
- a poursuivi le projet pilote des cotes énergétiques des bâtiments, démarré en 2007-2008 en partenariat avec le ministère de l'Approvisionnement et des Services, les villes de Perth-Andover, de Saint John, de Miramichi et de Fredericton. L'information a été recueillie concernant 65 bâtiments municipaux et gouvernementaux;
- a accru la participation au programme d'amélioration des habitations existantes. En 2008-2009, des vérifications initiales de 8 535 maisons ont été menées et des remises à neuf de 3 120 maisons ont eu lieu. En comparaison, en 2007-2008, des vérifications initiales de 6 443 maisons ont été menées et des remises à neuf de 1 017 maisons ont eu lieu. Les améliorations entreprises en vertu de ce programme depuis sa création ont réduit les émissions de GES de 26 628 t par année;
- a administré le programme Rénover, c'est économiser – Programme d'amélioration énergétique des immeubles commerciaux. Efficacité NB a obtenu l'adhésion d'au moins 107 participants au programme en 2008-2009 à comparer à 89 en 2007-2008;
- a terminé le rapport sur l'évaluation quantitative des GES dans le cadre du programme Idées lumineuses – Éclairage commercial, qui encourage l'installation d'un éclairage éconergétique de qualité dans les projets de construction et de rénovation. Depuis sa création en 2007, le programme a réduit la consommation d'énergie des utilisateurs finaux de 2,2 millions kWh et a diminué les émissions annuelles de GES de 2 000 t.

### Ministère de la Sécurité publique et ministère de l'Environnement :

- a mis sur pied un comité interministériel qui a formulé des recommandations sur l'adoption de normes énergétiques dans les bâtiments. Cette initiative se déroule simultanément avec le processus de réforme du code du bâtiment, qui comprend l'adoption de la *Loi sur le Code du bâtiment* en 2009, l'élaboration de règlements avant 2011 et l'adoption de nouveaux codes nationaux de l'énergie pour les maisons et les immeubles en 2011-2012.

## Ministère de l'Énergie :

- a commencé une analyse des modifications apportées aux règlements en vertu de la *Loi sur l'efficacité énergétique* afin d'accroître les niveaux d'efficacité réglementés et d'augmenter le nombre d'appareils et de produits industriels compris dans le règlement;
- a lancé le *Document d'orientation sur l'énergie renouvelable au Nouveau-Brunswick* afin d'aider les promoteurs à comprendre et à utiliser le processus de développement et d'approbation;
- a travaillé avec la Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick afin d'évaluer les possibilités de biomasse à petite échelle pour la cogénération, le chauffage à distance et le chauffage des installations;
- est en train d'examiner les Règlements sur l'électricité issue de sources renouvelables régis par la *Loi sur l'électricité*, en vue d'accroître les exigences;
- a commandé une étude pour évaluer le potentiel que représente l'exploitation de nouvelles petites installations hydroélectriques au Nouveau-Brunswick.

## Énergie NB :

- a éliminé sa tarification dégressive par tranches en offrant un nouveau tarif à forfait résidentiel. Énergie NB a pris cette mesure pour appuyer la décision de février 2008 de la Commission de l'énergie et des services publics. Le nouveau tarif, qui est entré en vigueur le 5 janvier 2009, s'applique aux habitations unifamiliales nouvellement construites, y compris les duplex, les maisons en rangée et les maisons jumelées. En adoptant un tarif à forfait résidentiel, le tarif par KWh ne varie pas avec le volume. Par conséquent, les clients qui construisent de nouvelles maisons sont mieux en mesure de décider des options de chauffage à adopter à long terme;
- a publié un prix de remboursement à l'intention du client, basé sur des projets intégrés de production d'énergie renouvelable ou des petits projets de production d'énergie renouvelable.

## Ministère des Ressources naturelles :

- a mis en œuvre une politique d'exploration et d'aménagement de l'énergie éolienne sur les terres de la Couronne provinciale. Le Ministère a émis un bail de parc éolien d'une durée de 30 ans à TransAlta Energy Corp. dans le comté d'Albert. Il s'agit du plus grand parc éolien commercial au Canada atlantique et en Nouvelle-Angleterre;
- a lancé sa politique de récolte de biomasse forestière pour les terres de la Couronne en novembre 2008 et a examiné les propositions pour la récolte;
- a mis en œuvre une politique provisoire sur l'attribution des terres de la Couronne pour la recherche sur la production d'électricité à partir de l'énergie marémotrice. À la suite d'un appel de propositions, le Ministère a émis des baux sur les terres à Irving Oil Ltd. en partenariat avec le Centre des sciences de la mer Huntsman pour explorer le potentiel d'énergie marémotrice dans la baie de Fundy;

- tente de mettre au point une stratégie visant à encourager le reboisement accru des terres agricoles abandonnées.

#### Ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture :

- a signé une entente nationale en matière d'agriculture, Cultivons l'avenir, qui mettra en place des programmes encourageant l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable à la ferme.

#### Ministère de l'Environnement :

- a continué de gérer le Fonds en fiducie pour l'Environnement du Nouveau-Brunswick (FFENB), dont 522 000 \$ ont été versés pour appuyer 17 projets de réduction des émissions de GES;
- le département de géodésie et de géomatique de l'Université du Nouveau-Brunswick a examiné l'utilisation de la cartographie interactive pour déterminer le potentiel de sources d'énergie renouvelables dans les centres urbains en utilisant la ville de Fredericton comme étude de cas;
- la chaire d'études K.-C.-Irving en développement durable à l'Université de Moncton, en collaboration avec l'Université du Nouveau-Brunswick, a mis au point des stratégies pour l'adaptation aux changements climatiques et pour l'atténuation de ses effets au Nouveau-Brunswick, avec l'objectif d'influencer les politiques publiques et les programmes du gouvernement tout en faisant de l'éducation sur les changements climatiques;
- l'Université de Moncton a aidé des groupes communautaires, des municipalités et des organismes sans but lucratif à mettre au point et en œuvre des sources d'énergie éolienne et d'autres sources d'énergie renouvelable;
- le Comité sur l'économie et le développement durable de la région Chaleur a sensibilisé les commerçants et les dirigeants communautaires sur le développement durable en mettant l'accent sur les répercussions locales. Le Comité a aussi mis en œuvre des pratiques écologiques et durables du point de vue environnemental dans les commerces et les collectivités de la région. Il cherche à obtenir un soutien régional pour poursuivre ses objectifs;
- la Fondation du Collège Bathurst inc. a adopté le concept d'un campus vert (plan vert) pour le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – campus de Bathurst;
- la municipalité de Bouctouche a continué de mettre en œuvre son plan vert. Elle a en outre examiné les possibilités en matière d'énergie verte pour son centre d'information touristique et a mis en œuvre un programme de recyclage;
- le village de Memramcook a embauché un coordonnateur pour appliquer les recommandations de son plan vert;
- les municipalités de Caraquet, de Shippagan, de Cap-Pelé, d'Edmundston et la communauté rurale de Beaubassin-Est ont créé des plans verts;

- la ville de Saint John a poursuivi un projet pour déterminer si les conditions de la température de l'eau dans le havre sont adéquates pour servir dans les systèmes de chauffage et de climatisation actionnés par des thermopompes;
- la ville de Grand-Sault a remplacé les feux de circulation par des ampoules DEL éconergétiques;
- la municipalité de Cap Jourimain et le Parc écologique de la Péninsule acadienne ont installé des éoliennes pour démontrer le potentiel de l'énergie verte;
- Éco-énergie EOS a fait participer les résidents de Tantrammar et les municipalités à des initiatives locales de conservation de l'énergie pour faire face aux changements climatiques.

## Transports

*Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'efforcera d'améliorer les moyens de transport et d'aider les consommateurs à prendre des décisions éclairées concernant les véhicules, les carburants et les modes de transport. Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012*

Le secteur du transport est demeuré le deuxième plus grand émetteur de GES dans la province en 2007, représentant 27 % du total. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a continué ses efforts pour améliorer l'efficacité du transport et réduire les émissions de GES dans ce secteur.



### **Progrès :**

Ministère des Transports :

- a lancé, en novembre 2008, la stratégie relative au système de transport intelligent (STI) intitulée *Être un chef de file avec les STI-Plan stratégique 2008-2018 du Nouveau-Brunswick sur les systèmes de transport intelligents* afin d'améliorer l'efficacité du transport intermodal. La stratégie vient appuyer le centre national de recherche sur les systèmes de transport intelligents ruraux à l'Université du Nouveau-Brunswick. La stratégie cible dix projets qui débiteront au cours des cinq prochaines années, y compris les systèmes d'information aux voyageurs, l'exploitation des véhicules commerciaux et la gestion des installations;
- a poursuivi le développement des technologies, dont le déploiement d'un nouveau site de pesage routier dynamique sur la route 1 et a poursuivi le

- développement le système d'information sur les conditions routières 5-1-1;
- a surveillé les initiatives du transport public et privé qui ont amélioré l'efficacité et réduit les émissions dans le secteur du transport. Ces initiatives ont inclus l'installation de groupes électrogènes d'appoint dans des camions de propriétaire exploitant et de contours aérodynamiques dans des semi-remorques fourgon;
  - a mené des essais de biodiésel financés par le Fonds d'action climat du Nouveau-Brunswick (FACNB);
  - a continué de travailler avec diverses municipalités pour améliorer les services de transport en commun. À partir du financement fédéral de 40 millions de dollars, des investissements ont été effectués pour améliorer les opérations du transport en commun à Fredericton, à Moncton et à Saint John. La ville de Fredericton a fait l'acquisition de nouveaux autobus pour réduire le vieillissement du parc et prévoit agrandir ses installations d'entretien pour augmenter son parc. La ville de Moncton a complètement remanié les routes de raccordement de transport en commun pour améliorer l'accès au centre-ville. La ville de Saint John a lancé trois services de déplacement et de stationnement et a presque terminé la construction d'un garage pour le service de transport en commun. De plus, un programme de financement a été établi pour de nouveaux services de transport ainsi que pour un service de navette entre les régions rurales et les centres urbains.

#### Ministère des Gouvernements locaux :

- a mis sur pied un comité directeur afin d'établir une stratégie de transport en commun pour offrir aux Néo-Brunswickois des solutions de rechange pratiques à l'utilisation de leurs véhicules privés et pour répondre à leurs besoins de déplacement;
- est en train de mettre au point un arrêté modèle contre la marche au ralenti des automobiles qui sera mis à la disposition des administrations locales au Nouveau-Brunswick.

#### Ministère de la Sécurité publique :

- continuera d'étudier les meilleures pratiques pour mettre au point une politique législative et réglementaire afin de limiter la vitesse des camions.

#### Ministère de l'Environnement :

- a appuyé les groupes locaux comme l'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick (Carrefour de sensibilisation sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick) dans les campagnes de sensibilisation contre la marche au ralenti des automobiles;
- a continué d'administrer le FFENB ayant versé 15 000 \$ à la Saint John Parking Commission afin de préparer un plan de vélo pour la ville et les environs en vue d'encourager d'autres modes de navette.

Ministère de l'Énergie :

- a appuyé le groupe de travail Atlantica sur la bioénergie, qui a examiné toutes les technologies, par exemple l'utilisation de la biomasse pour la production de vapeur et la production d'éthanol dans le traitement des pâtes et papiers;
- a tenu un forum des intervenants sur le biodiésel en avril 2009 pour mettre de l'avant une stratégie du biocombustible pour le Nouveau-Brunswick.

## **Gestion des déchets**

*Le Nouveau-Brunswick possède un plan d'action pour réacheminer et réduire les déchets afin de s'attaquer aux problèmes importants de la gestion des déchets. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'appuiera sur ce plan d'action. Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007- 2012*

Les émissions de GES à partir du secteur des déchets étaient plus faibles par rapport aux autres secteurs. Cependant, d'importants avantages environnementaux peuvent être obtenus en gérant les biogaz émanant du lieu d'enfouissement en raison de leur teneur en méthane, dont le potentiel de réchauffement climatique est 21 fois plus élevé que celui du CO<sub>2</sub>. La réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets permettent la réalisation d'autres avantages économiques et environnementaux importants.

### **Progrès :**

Ministère de l'Environnement :

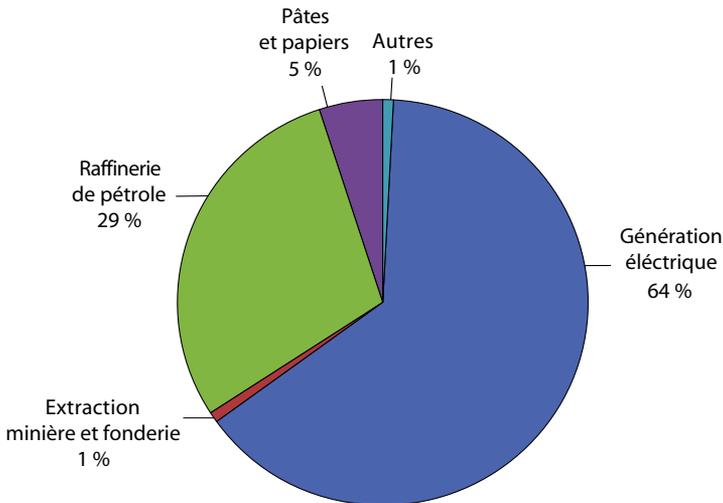
- a appuyé l'installation de systèmes de gestion du CO<sub>2</sub> à la Commission régionale de gestion des déchets solides de Nepisiguit-Chaleur au lieu d'enfouissement Red Pine. Ce lieu d'enfouissement en plus des lieux d'enfouissements Crane Mountain et Fredericton permettent une réduction de plus de 130 000 t d'émissions de CO<sub>2</sub> annuellement. Des systèmes sont en train d'être explorés ou installés à d'autres lieux d'enfouissement;
- a appuyé les commissions de déchets solides au Nouveau-Brunswick étant donné qu'elles ont fait des investissements dans le réacheminement et la réduction des déchets. Une commission d'intendance à matériaux multiples connue sous Recyclage NB a été créée afin de gérer les pneus usés et la peinture usée.

## Sources industrielles

*Le gouvernement provincial collaborera avec les industries du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral pour s'assurer que la mise en œuvre des normes relatives aux émissions pour les sources industrielles est équitable et uniforme entre les secteurs industriels et entre les provinces et les territoires. Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012*

Les industries du Nouveau-Brunswick sont d'importants moteurs économiques de la province. Ils fournissent beaucoup de profit et c'est pourquoi des efforts sont entrepris pour accroître la résilience des industries existantes en améliorant leur efficacité, afin de les rendre plus compétitives et moins portées au gaspillage, tout en les aidant à réduire les émissions de GES. Le gouvernement provincial veut également encourager les industries et les technologies écologiques. Le gouvernement fédéral assume un rôle de chef de file en vue de réglementer les émissions de GES produits par les grandes installations industrielles et manufacturières.

### Émissions provenant des grandes industries, équivalent de 11mt de CO<sub>2</sub>, 2007



(Source: Ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick)

## Progrès :

### Entreprises Nouveau-Brunswick :

- a fourni 51 millions de dollars, en prêts et en garanties de prêts, en 2008-2009 dans le cadre du programme d'assistance financière à l'industrie pour les initiatives d'efficacité d'énergie et de productivité ainsi que 170 000 \$ à 22 projets environnementaux et à des initiatives connexes axés sur l'acquisition de biens spécialisés, la démonstration, l'efficacité, le recyclage, l'intelligence technique et la formation en vertu du Programme d'adoption et de commercialisation de la technologie;
- en collaboration avec un nombre de partenaires provinciaux et fédéraux, Entreprises Nouveau-Brunswick continue de travailler avec une variété d'entreprises du Nouveau-Brunswick sur des initiatives telles que les améliorations de l'efficacité et le développement technologique.

### Ministère des Ressources naturelles :

- met au point des données sur la séquestration du carbone visant les forêts de la Couronne afin de déterminer comment les stratégies de planification de l'aménagement influent sur le bilan de carbone forestier. Une fois les données compilées, le Ministère sera en mesure de prévoir les volumes de carbone de manière comparable à la prévision de l'approvisionnement en bois. Le Ministère sera également en mesure de tester les scénarios afin d'établir ses empreintes de carbone forestier et d'examiner les possibilités de valeur de contrepartie de la fixation du carbone;
- a continué de participer au groupe de travail du Conseil canadien des ministres des forêts sur les changements climatiques et préside actuellement un sous-comité sur le carbone forestier. Le groupe de travail en est à sa deuxième année d'un calendrier de trois ans visant à produire un modèle de rédaction des protocoles de compensation pour l'aménagement forestier. Une fois approuvé par un responsable du programme, un protocole donné précisera le volume de carbone que peut contenir un projet forestier en particulier. De plus, un protocole établira également les compensations y afférentes mises à la disposition des marchés de crédits de carbone;
- encourage l'exploration du gaz naturel en offrant une cartographie géologique et une expertise technique, en s'occupant du processus d'appel de propositions en matière d'exploration, en rationalisant et en révisant la législation et en faisant la promotion de ce secteur au cours de conférences de l'industrie. Plus de 5 millions de dollars au chapitre de l'exploration ont été engagés dans le sud-est du Nouveau-Brunswick en 2008-2009. Corridor Ressources produisait 679 617 m<sup>3</sup> (24 millions de pi<sup>3</sup>) de gaz naturel par jour dans la région de Sussex.

## Énergie NB :

- a poursuivi le projet de remise à neuf de la centrale nucléaire de Point Lepreau – y compris l'installation de turbines à haut rendement. Durant les opérations normales de l'usine, l'exploitation de l'usine empêche l'émission de 3,13 millions t de CO<sub>2</sub> annuellement.

## Ministère de l'Énergie :

- a terminé une étude indiquant qu'un deuxième réacteur à Point Lepreau serait possible;
- a continué de travailler avec Atlantic Hydrogen Inc. afin de déterminer comment les entreprises peuvent utiliser la technologie CarbonSaver pour réduire les émissions de GES en offrant du gaz naturel à faible taux de carbone qui répond aux besoins des clients;
- par le biais du groupe de travail du Conseil des ministres de l'Énergie sur les technologies de l'énergie, a continué de discuter avec le gouvernement fédéral et d'autres provinces de moyens d'évaluer les nouvelles technologies telles que celles impliquant l'hydrogène.

## Le gouvernement montre l'exemple

*Le gouvernement provincial, de par son leadership dans le secteur public fera la démonstration des meilleures pratiques environnementales et encouragera des pratiques viables sur le plan écologique au sein des gouvernements et ailleurs.  
Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012*

La meilleure façon de convaincre l'industrie, les entreprises et les particuliers de réduire les émissions de GES est de montrer l'exemple. Voilà pourquoi le gouvernement du Nouveau-Brunswick est demeuré engagé envers la mise en œuvre des objectifs du *Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick* dans le domaine des achats, du transport, des bâtiments, de l'établissement de partenariats et de la gestion de l'énergie.

## Progrès :

### Ministère de l'Approvisionnement et des Services :

- a ordonné des exigences en matière de spécifications des appels d'offres pour que les produits soient conformes à la norme EnergyStar. Cela incluait les gros appareils, les photocopieuses et d'autres matériels de bureau;
- a évalué les soumissions pour le parc automobile en ayant recours à la formule de notation d'ÉnerGuide de Ressources naturelles Canada pour le rendement du carburant;
- a terminé des réaménagements du système d'éclairage d'environ 1,2 millions de dollars dans 16 écoles et immeubles de bureaux gouvernementaux;

- a établi le profil énergétique de son parc de logements;
- a travaillé avec Efficacité NB pour mettre en œuvre un programme de surveillance et financer des projets de remise à neuf;
- a mené une étude pour déterminer la consommation d'énergie des écoles pendant l'été et la possibilité de réduire celle-ci;
- entreprend un projet pilote à la Place Marysville de Fredericton afin de remplacer les ampoules fluorescentes compactes et les éclairages des issues à diode électroluminescente par des ampoules de haute technologie à plus haut rendement énergétique;
- exige que tous les projets concernant les nouveaux bâtiments du gouvernement obtiennent le certificat argent du programme Leadership in Energy and Environmental Design (LEED), en mettant l'accent sur l'obtention de points liés à la réduction de l'énergie. Le Ministère a obtenu le certificat argent du programme LEED pour l'Hôpital de la vallée du Haut-Saint-Jean au printemps de 2009. Les nouvelles écoles Moncton North et Eleanor Graham à Rexton ont été choisies pour fonctionner à 40 % de moins que le taux prescrit dans le Code national de l'énergie. L'école Sainte-Thérèse, en construction à Dieppe, doit obtenir le certificat argent du programme LEED;
- travaille conjointement avec le ministère des Ressources naturelles (MRN) pour construire un nouveau bureau de district du MRN à Richibucto, conçu pour répondre aux normes argent de la certification LEED.

#### Ministère des Transports :

- a entrepris, en janvier 2009, le projet « cinq pour cent de biocarburants dans le carburant diesel » auquel participent douze véhicules, dont un autobus scolaire, une niveleuse, un chasse-neige et un véhicule utilitaire léger;
- a entamé, en septembre 2008, le projet pilote « autobus scolaires hybrides »;
- a surveillé les résultats du remplacement des lampes des feux d'avertissement clignotants par 415 diodes électroluminescentes. Le Ministère estime qu'au cours des huit prochaines années, il économisera 157 000 kWh et réduira de 60 t ses émissions de GES;
- surveille le projet de remplacement des moteurs diesel conventionnels de traversiers à câble par des moteurs éconergétiques, lequel fera passer la consommation d'essence de 24 L/h à 14 L/h, soit une réduction de 42 % en plus de permettre d'économiser 100 000 L d'essence et d'éliminer annuellement 283 t d'émissions de GES;
- a mis en œuvre une politique écologique pour réduire la consommation d'essence du parc de véhicules du gouvernement;
- a tenu compte des émissions de GES lors de l'achat ou de la location de véhicules;
- a surveillé son programme contre la marche au ralenti.

Ministère du Développement social :

- a fourni 5 760 607 \$ au Programme d'améliorations éconergétiques, lequel a aidé 903 propriétaires privés de 744 logements locatifs et de 136 unités de logement rurales et des Autochtones;
- a géré le Programme de logement locatif abordable dans le cadre duquel 80 unités ont été construites conformément aux recommandations sur l'efficacité énergétique formulées par Efficacité NB;
- a participé à la construction de trois maisons de soins infirmiers; deux autres étaient en cours de conception. Toutes étaient conformes aux recommandations sur l'efficacité énergétique formulées par Efficacité NB;
- a aidé à faire passer 50 logements subventionnés de l'huile au gaz naturel pour le chauffage et l'eau chaude.

## Adaptation aux effets des changements climatiques

*Les changements climatiques ont déjà eu des effets sur les communautés du Nouveau-Brunswick et ils seront incontournables dans un avenir immédiat. Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012*

Étant donné que les effets des changements climatiques ne peuvent être enrayés totalement, il est important d'adopter des mesures et de prendre les moyens pour s'adapter à ces changements. Les gens au Nouveau-Brunswick s'adaptent déjà aux effets actuels et anticipés des changements climatiques. Il faut être vigilant et agir en conséquence afin d'être bien préparé. Les gouvernements, les industries, les entreprises et les particuliers doivent s'adapter aux conséquences des changements climatiques; c'est une des choses les plus importantes. Des efforts doivent être entrepris pour protéger nos activités et nos infrastructures des effets du climat afin d'assurer notre résilience et notre mieux-être et de rendre notre province autosuffisante.



## **Politiques d'aménagement**

*L'aménagement dans les régions urbaines et rurales du Nouveau-Brunswick doit tenir compte de sa contribution et de sa réaction aux effets des changements climatiques. Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012*

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a réalisé des progrès en matière de politiques d'aménagement pour s'adapter aux effets attendus des changements climatiques en envisageant un aménagement fondé sur les principes de viabilité environnementale, économique et sociale, qui comprennent une planification minutieuse des ressources terrestres, atmosphériques et hydriques et qui favorisent le développement de collectivités durables. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick accordera la priorité aux initiatives qui permettront d'obtenir les avantages les plus durables.

### **Progrès :**

Ministère de l'Environnement :

- élabore un cadre afin d'intégrer une politique provinciale d'aménagement dans la réglementation;
- travaille à la publication des décrets ou des règlements de désignation de zones côtières et de désignation de terres humides en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Ces décrets ou règlements protégeront les caractéristiques côtières et les terres humides provinciales d'importance provinciale.

Ministère des Ressources naturelles :

- a utilisé des projets de cartographie côtière pour étudier de quelle façon les changements climatiques érodent le littoral de la province. Ces renseignements sont stockés dans la base de données sur l'érosion côtière du Nouveau-Brunswick et sont utilisés par les ministères des Ressources naturelles et de l'Environnement pour examiner les propositions d'aménagement côtier conformément à la Politique de protection des zones côtières et à la Politique sur les terres submergées.

## **Gestion des ressources naturelles**

*Les changements climatiques remettent en question les pratiques actuelles dans les secteurs agricoles, aquacoles, forestiers et des pêches traditionnelles. Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012*

Les ressources naturelles du Nouveau-Brunswick ont toujours été la pierre angulaire de son économie et de son identité. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick

considère qu'il est prioritaire d'accroître la résistance de ses écosystèmes aux changements climatiques et d'améliorer sa capacité à absorber les émissions de carbone.

## Progrès :

### Ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture :

- en collaboration avec le ministère des Ressources Naturelles a mené à bien un inventaire et une évaluation des terres agricoles abandonnées. Le Ministère est en train de passer en revue l'ébauche d'une politique régissant le réaménagement de ces terres;
- a signé une entente nationale en matière d'agriculture, *Cultivons l'avenir*, laquelle appuiera des études à l'échelle régionale sur l'adaptation aux changements climatiques et les producteurs agricoles.

### Ministère de l'Environnement :

- a créé, par l'entremise du Secrétariat des changements climatiques, un groupe de travail formé de représentants du gouvernement, du monde universitaire et de l'industrie pour déterminer et établir l'ordre de priorité des étapes requises pour étudier la possibilité d'un stockage souterrain du carbone au Nouveau-Brunswick;
- a financé, toujours par l'entremise du Secrétariat, un atelier sur le stockage géologique du carbone donné à l'Université du Nouveau-Brunswick en mars 2009. Les experts ont abordé des questions liées à cette technologie et ses perspectives d'utilisation au Nouveau-Brunswick. Le Secrétariat, de concert avec Irving Oil Ltd., a fourni des fonds à l'Université du Nouveau-Brunswick afin qu'elle mène une étude préliminaire sur la possibilité de stocker de façon permanente de grandes quantités de CO<sub>2</sub> dans de profonds aquifères salins.

### Ministère des Ressources naturelles :

- a lancé, en juin 2009, la *Stratégie de la biodiversité du Nouveau-Brunswick* pour arriver à un écosystème plus diversifié et résistant aux changements climatiques. Il a travaillé avec le ministère de l'Environnement pour intégrer la *Stratégie* dans la politique d'aménagement provincial. *La Stratégie de la biodiversité* :
  - réaffirme l'engagement du Nouveau-Brunswick pour atteindre les objectifs nationaux décrits dans la Stratégie canadienne de la biodiversité (1995) et dans le Cadre axé sur les résultats en matière de biodiversité pour le Canada (2006);
  - indique les objectifs en matière de biodiversité et les résultats que cherche à atteindre le gouvernement provincial, à la mesure de sa capacité et avec ses partenaires volontaires;
  - fournit un cadre de conservation qui facilite une approche coordonnée et collaborative en vue de la conservation de la biodiversité;

- présente l'importance de l'intendance dans le maintien de la biodiversité et le rôle que peut jouer le gouvernement du Nouveau-Brunswick à cet égard;
- indique les résultats de gestion stratégique de haut niveau qui favoriseront la biodiversité au Nouveau-Brunswick;
- a ajouté 5 000 ha au Programme des zones naturelles protégées en 2008 pour améliorer la protection de la biodiversité du Nouveau-Brunswick;
- en outre, 800 ha de terres privées sont maintenant préservés en vertu de la *Loi sur les zones naturelles protégées*;
- a lancé, en janvier 2009, sa nouvelle approche de gestion à long terme pour les forêts de la Couronne. Bien que cette stratégie indiquait une réduction de la forêt de conservation, les zones naturelles protégées dans la forêt de conservation augmentera de 60 000 à 120 000 ha durant les prochaines années, de sa superficie existante de 157 800 ha. D'ici 2012, 6 à 8 % de la forêt de la Couronne sera protégée, ce qui constitue une hausse par rapport au taux actuel de 4 %;
- a alloué 600 000 \$ des 6 millions de dollars en financement pour le programme de sylviculture sur des terres privées, lequel vise à reboiser des terres agricoles abandonnées. Le Ministère prend en charge 90 % du coût et les propriétaires de terres privées, 10 %;
- en 2008, a acheté, par l'entremise de Forest Protection Limited, un aéronef embarqué comme complément à son parc de bombardiers à eau basés à terre pour combattre les incendies de forêt. Le Nouveau-Brunswick a continué de participer au Centre interservices des feux de forêts du Canada, lequel coordonne les services de gestion des incendies pour le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Le Centre aide également les États-Unis et d'autres pays. Par ailleurs, le Ministère est membre de la Northeastern Forest Fire Protection Compact;
- a continué, par l'entremise de la Section de lutte contre les pestes forestières, à surveiller et à prévoir les conditions favorables aux pestes forestières. La Section a communiqué avec d'autres organismes et administrations au sujet de la propagation d'espèces envahissantes. Le Ministère a continué de participer à l'élaboration de la stratégie nationale contre les pestes forestières du Conseil canadien des ministres des forêts.

#### Ministère du Tourisme et des Parcs :

- a familiarisé les agents de conception des produits avec le document publié à l'automne 2008 intitulé *Pour une entreprise écosensible* : Trousse à outils pour les entreprises touristiques, lequel inclut des considérations relatives aux changements climatiques. Il s'agit d'un projet conjoint entre la Commission canadienne du tourisme, Parcs Canada et l'Association de l'industrie touristique du Canada. Ce guide simple à utiliser des « meilleures pratiques » fait maintenant partie de l'information et de l'aide qu'offre le Ministère aux entreprises touristiques.

## **Risques et dommages**

*Il importe de transférer nos connaissances scientifiques sur les effets que les changements climatiques ont sur notre environnement à l'élaboration de solutions appliquées pour le gouvernement, les entreprises et les communautés. Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012*

Lorsque la province subit des inondations, des ondes de tempête ou de fortes précipitations, sa vulnérabilité au temps violent est alors manifeste. Les changements climatiques sont des avertissements quant à l'accroissement de la fréquence et de la gravité du temps violent, défi que doit être prêt à relever le Nouveau-Brunswick.

### **Progrès :**

Ministère de l'Environnement :

- a participé, à titre d'organisme principal, au Comité d'adaptation régional atlantique, lequel a fait la soumission d'une proposition à Ressources naturelles Canada visant à mener des évaluations des risques et de la vulnérabilité dans certaines collectivités du Canada atlantique. En voici les objectifs : recommander des modifications aux politiques provinciales et municipales pour y intégrer l'adaptation aux changements climatiques et élaborer des outils et des approches que pourront utiliser d'autres collectivités de l'Atlantique;
- a effectué des investissements dans le réseau de surveillance pour l'infrastructure et les systèmes de données d'acquisition pour le centre d'hydrologie;
- a continué de travailler avec l'Institut canadien des urbanistes et l'Association professionnelle des ingénieurs et géoscientifiques du Nouveau-Brunswick dans le développement des approches pour l'adaptation;
- a continué à administrer le Fonds en fiducie pour l'Environnement du Nouveau-Brunswick (FFENB), duquel plus de 220 000 \$ ont été fournis pour appuyer six projets d'adaptation aux changements climatiques :
  - l'Association des bassins versants de la région de Fredericton, en partenariat avec le Centre de recherche sur le développement durable et l'environnement de l'Université du Nouveau-Brunswick, la ville de Fredericton et Environnement Canada, a élaboré des stratégies d'adaptation aux changements climatiques pour les municipalités du Nouveau-Brunswick;
  - le Centre de recherche sur le développement durable et l'environnement de l'Université du Nouveau-Brunswick :
    - a prévu d'effectuer une étude des données hydrologiques pour déterminer s'il est possible de déceler des tendances pouvant être attribuables aux changements climatiques;

- a examiné divers aspects des réponses aux changements climatiques, a entrepris une évaluation des risques que posent les changements climatiques pour les collectivités du Nouveau-Brunswick et a tenté d'élargir les capacités dans ce domaine;
- l'Université de Moncton a fait la surveillance des changements côtiers avant et après l'installation de deux types d'ouvrage de protection contre l'érosion;
- Shippagan a examiné en quoi les élévations du niveau de la mer influent sur l'approvisionnement en eau potable municipale;
- le Groupe d'éveloppement durable de Bathurst a travaillé avec le public afin d'encourager la conservation de l'eau.

#### Ministère de la Santé :

- a élaboré, en partenariat avec Santé Canada, un projet et un programme pilotes d'alerte à la chaleur afin de réduire le taux de maladies attribuables à la chaleur dans la province. Selon les spécialistes des prévisions météorologiques, il faut s'attendre au cours des prochaines années à un plus grand nombre de jours où l'indice humidex à Fredericton dépassera 40 °C en raison des changements climatiques. Pour cette raison, Fredericton a été choisi comme projet pilote dans les provinces de l'Atlantique. D'autres projets pilotes seront menés au Manitoba et à Windsor en Ontario. Santé Canada assure le financement du projet jusqu'en 2012. Cette initiative aboutira à la mise au point d'un guide des pratiques exemplaires qui servira à la préparation des programmes d'alerte à la chaleur et d'intervention;
- a élaboré, en partenariat avec l'Agence de la santé publique du Canada, un projet pilote de planification communautaire exhaustif qui décrit les modalités d'intervention pour combattre une population reproductrice établie de tiques à pattes noires (et les problèmes éventuels de santé causés par la maladie de Lyme).

#### Ministère de la Sécurité publique :

- a terminé la première phase d'une évaluation des risques complète et empirique (fondée sur des preuves) pour la province. Cette évaluation a servi à déterminer les secteurs les plus préoccupants ainsi que les phases à entreprendre au cours des trois prochaines années, phases pendant lesquelles le ministère examinera les risques de cause naturelle et humaine pour les biens, l'environnement et les infrastructures essentielles;
- a établi une direction au sein de la division des Services de police, d'incendie et d'urgence, laquelle se compose du service 9-1-1 du Nouveau-Brunswick et de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU). Ce changement, qui oriente l'interopérabilité et la coordination multipartite, appuiera le travail des organismes visant à établir un cadre de gestion et d'intervention en cas d'urgence qui est plus fiable et mieux intégré. De plus,

le ministère a développé un système de gestion d'incident pour l'ensemble du gouvernement qui a été utilisé lors des inondations du printemps 2008;

- a acquis, aux fins du système de gestion d'incident, une licence d'utilisation du logiciel pour la province, laquelle a été étendue aux partenaires locaux, provinciaux et fédéraux ainsi qu'à certains du secteur privé;
- l'OMU a entrepris plusieurs projets de recherche et de développement afin de mieux évaluer les risques et de les communiquer au public. Pour commencer, dans le cadre de l'évaluation des risques d'inondation, les mêmes méthodologies seront étendues à l'analyse de l'interdépendance des infrastructures essentielles.

## Partenariats et communications

*Notre capacité de gérer notre environnement de façon durable, de réduire les émissions et de nous adapter aux effets des changements climatiques repose sur la reconnaissance que la prise de mesures pour protéger l'environnement est une responsabilité partagée. Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012*

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick sait qu'il ne peut réduire ses émissions de GES sans aide. Pour y arriver, il devra établir des partenariats locaux, autochtones, provinciaux et fédéraux. Établir de tels partenariats requiert une cause commune, ce qui ne peut être accompli que si tous ceux concernés par les changements climatiques, soit l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick, entretiennent une communication claire.

### **Partenariat avec les collectivités et collaboration avec les intervenants**

*Le gouvernement provincial reconnaît que les communautés joueront un rôle essentiel dans les stratégies de réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux gaz à effet de serre pour répondre aux effets des changements climatiques. Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012*

Pour atteindre les objectifs du *Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*, le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit créer et promouvoir des partenariats solides et une action collective. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a déjà donné son aval à l'établissement de partenariats entre les collectivités et les intervenants de sorte à réduire les émissions de GES, à mieux comprendre les changements climatiques qui s'opèrent et à s'y adapter en échangeant des idées, des expériences et des pratiques. En se joignant aux collectivités et aux intervenants, le gouvernement du Nouveau-Brunswick peut fixer des cibles réalistes et offrir une certaine souplesse en matière d'innovations.



## Progrès :

Ministère des Gouvernements locaux :

- travaille à l'élaboration de règlements régis par la *Loi sur les municipalités*, lesquels habiliteraient les municipalités à produire de l'énergie;
- a administré le Fonds de la taxe sur l'essence en vertu duquel 195 des 408 projets (48 %) viseront à réduire les émissions de GES. Exemples :
  - projets de rechargement des routes;
  - remplacement d'anciennes pompes ou stations de pompage par de nouvelles plus efficaces;
  - installation d'un chauffage et d'un refroidissement géothermiques dans les bâtiments municipaux;
  - isolation et remplacement des portes et des fenêtres extérieures pour accroître l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux;
  - remplacement des systèmes d'éclairage des bâtiments municipaux par des systèmes à meilleure efficacité énergétique.

Ministère de l'Environnement :

- a travaillé avec les collectivités et les promoteurs pour encourager la mise en œuvre du concept Design de collectivités durables à l'échelle locale.

## **Sensibilisation et information du public**

*Le gouvernement provincial reconnaît que la prise de mesures de sensibilisation et d'information du public est essentielle afin de faire participer les gens aux choix qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et respectent les défis d'un environnement qui subit des changements. Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012*

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick travaille avec les collectivités et les intervenants pour sensibiliser le public aux changements climatiques et l'informer à cet égard. L'objectif est d'amener les Néo-Brunswickois et les entreprises à considérer leurs engagements actuels, à prendre des mesures pour réduire leurs émissions de GES ainsi qu'à se préparer et à s'adapter aux changements climatiques à venir.

### **Progrès :**

Ministère de l'Environnement :

- s'est joint à d'autres ministères pour donner des présentations lors de séances d'information, d'ateliers et de salons du foyer afin de promouvoir le leadership en environnement et la sensibilisation aux engagements de réduction des émissions de GES. Du matériel de promotion et de démonstration a été utilisé afin d'attirer l'attention sur les émissions de GES et d'encourager les Néo-Brunswickois à agir en matière de changements climatiques;
- a dirigé une stratégie sur les changements climatiques visant trois groupes : les leaders d'opinion, les collectivités d'intérêts et le grand public. La stratégie était axée sur les projets suivants :
  - en février 2009, les leaders d'opinion provinciaux se sont réunis lors d'un second forum afin de donner leur avis sur la façon dont les Néo-Brunswickois peuvent s'y prendre pour participer activement à la mise en œuvre du *Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*;
  - en partenariat avec le Ministère et le Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick, le Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick (CCJNB) a mis les jeunes du Nouveau-Brunswick au défi de prendre des mesures contre les changements climatiques. Un réseau de participation des jeunes face aux changements climatiques a été créé pour explorer la mise en œuvre d'actions menées par les jeunes et définies par le CCJNB;
  - en partenariat avec le Ministère, l'Association des cités du Nouveau-Brunswick et Efficacité NB, l'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick (Carrefour de sensibilisation sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick) a obtenu la participation des leaders municipaux à l'ÉcoDéfi des maires de 2009. Les maires se sont engagés à réduire leur bilan carbone personnel pour faire preuve de compréhension quant à l'importance de la prise de mesures contre les changements climatiques. Les émissions de GES au Nouveau-Brunswick ont ainsi connu une réduction de plus de 16 t;

- a continué à administrer le FFENB, duquel plus de 569 500 \$ ont été fournis pour appuyer 25 projets de sensibilisation :
- l'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick :
  - a tenu des cliniques sur la pression des pneus, des conférences midi et des séances d'information;
  - a élargi son programme d'intendance des jeunes conducteurs SIMPLE afin d'influencer les Canadiens et de les inciter à réduire leur consommation de carburant et les émissions de GES par leur façon de conduire, d'entretenir et d'acheter leurs véhicules;
  - a compilé des ressources provinciales pour la sensibilisation du public aux changements climatiques. Cette compilation sous forme de livret sera également offerte en ligne;
- le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick :
  - a élaboré un programme d'information et de sensibilisation au sujet de l'appui du *Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*;
  - en partenariat avec TV Rogers et Efficacité NB, a produit une série télévisée en treize épisodes sur la façon de réduire ses coûts énergétiques tout en protégeant l'environnement;
  - a diminué les émissions de GES liées aux ménages en mettant en œuvre un programme d'aide en rendement éconergétique résidentiel dans le cadre de son centre d'éducation sur l'action climatique;
- le Groupe développement durable de Bathurst :
  - a ouvert un centre d'action sur les changements climatiques. Ce guichet unique fournit de l'information au public sur les changements climatiques, le rendement énergétique, la réduction des émissions de GES et les programmes disponibles pour aider le public à faire face aux changements climatiques;
  - en partenariat avec Efficacité NB, Énergie NB, la chambre de commerce locale, la ville de Bathurst et d'autres partenaires communautaires, Développement durable de Bathurst a lancé une campagne de rendement éconergétique communautaire pour distribuer de l'information aux ménages de la région;
- le Centre d'interprétation de la nature Cape Jourimain :
  - a élaboré et mis en œuvre un programme dans les écoles de la région pour la science et les connaissances des changements climatiques, les adaptations aux changements climatiques, et les mesures que les gens peuvent adopter afin de réduire leur impact sur le climat;
  - a établi un réseau fondé sur Internet comprenant des liens vers des sujets tels que l'information et la sensibilisation, l'énergie renouvelable, l'observation de la nature, les aliments sains et l'art écologique. Le réseau est conçu pour encourager les particuliers, les entreprises, les organisations non gouvernementales, les établissements et les gouvernements à adopter les technologies de remplacement et l'efficacité énergétique;
- le projet Signes du changement du centre de Falls Brook a ciblé des comportements précis liés à l'énergie, en particulier les choix de transport

- personnel. Le message sera communiqué par des exposés, des forums, des sites Web, de la documentation imprimée et des concours;
- Fredericton a fait participer les résidents, les entreprises, les établissements, les écoles et les organismes aux efforts de réduction des émissions de GES de façon soutenue et tangible;
  - la Société pour la nature et les parcs du Canada a entrepris un programme pour accroître la sensibilisation au *Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick* relativement à la conservation des zones naturelles, à la gestion des forêts et à l'urbanisme et à la croissance intelligente;
  - Nature NB a examiné les effets des changements climatiques sur les plantes et les espèces animales en analysant les données scientifiques historiques;
  - le Comité de gestion environnementale de la rivière Pokemouche a encouragé les gens à utiliser des ampoules de lampes fluorescentes éconergétiques;
  - le Groupe de développement durable du Pays de Cocagne a sensibilisé les résidents aux changements climatiques et aux mesures à prendre;
  - le Carrefour de sensibilisation sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick a continué à améliorer l'information du public et à développer des capacités au sein des collectivités pour la réduction des émissions de GES;
  - l'Association du bassin versant de la baie de Shediac a offert des séances d'information et de sensibilisation dans les écoles et dans les entreprises locales afin de promouvoir les concepts de la conservation et de la consommation d'énergie;
  - l'équipe d'action sur les changements climatiques ONE a sensibilisé les jeunes de la partie nord de Saint John à l'importance de maintenir un environnement naturel durable dynamique et en santé. L'équipe d'action a également participé à des projets qui contribueront à un voisinage plus durable et plus propre;
  - le Groupe de développement durable du Pays de Cocagne a aidé les entreprises locales à faire face aux changements climatiques;
  - le Projet de l'estuaire Ste-Croix a équipé le centre d'apprentissage Quoddy pour en faire un lieu de démonstration et de réalisation qui répond aux préoccupations du public au sujet des changements climatiques. Il présentera des expositions, des modèles et de l'information en plus d'offrir un programme qui permettra aux visiteurs de construire du matériel visant à réduire la consommation d'énergie et à réduire les émissions de GES;
  - le Comité de l'aménagement rural du Nord-Ouest a publié un document de référence sur les changements climatiques;
  - le Comité de gestion environnementale de la rivière Pokemouche a enseigné aux enfants l'importance des zones tampons et des mesures contre les changements climatiques;
  - le centre-ville de Fredericton a sensibilisé les entreprises locales aux méthodes exemplaires en gestion pour la conservation de l'énergie;
  - le Comité Sauvons nos rivières de Néguaac a sensibilisé le public aux changements climatiques.

## Mise en œuvre

*Même si les mesures prévues dans ce document sont mises en œuvre de façon progressive et selon l'échéancier prévu du plan, y compris les aspects de l'adaptation, d'autres initiatives sont prévues à long terme et exigeront un engagement soutenu après la période de 2007 à 2012. Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012*

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est l'acteur principal dans la mise en œuvre du Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick, mais d'autres y prennent également part. Le défi que posent les changements climatiques est d'une telle importance qu'il serait impossible qu'un gouvernement le relève à lui seul. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick continue donc à nouer des relations avec les entreprises, l'industrie, les collectivités, les intervenants et les particuliers.

## **Progrès :**

Ministère de l'Environnement :

- a alloué 34 millions sous le FACNB de dollars pour financer 31 projets à l'appui d'initiatives du secteur public, du secteur privé et du secteur à but non lucratif conformément aux objectifs du Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick. Ces projets devraient permettre une réduction équivalente à plus de 1,1 Mt de CO<sub>2</sub> : 361 817 t dans les secteurs de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique; 4 936 t dans le secteur des transports; 666 311 t dans le secteur de l'industrie; et 7 477 t dans le secteur « le gouvernement montre l'exemple »;
- continuera à administrer le FFENB, lequel, en 2009-2010, a investi plus de 1 million de dollars dans l'adaptation aux changements climatiques, dans l'atténuation de ses effets et dans des projets de sensibilisation.

## Responsabilisation

*Un Secrétariat des changements climatiques a été créé au sein du ministère de l'Environnement afin d'aider à coordonner les activités des ministères afin d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures en vue d'atteindre les objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et d'accroître la sensibilisation aux problèmes des changements climatiques. Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012*

Le Secrétariat des changements climatiques voit à la mise en œuvre du Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick et à la diffusion de l'information pour favoriser une meilleure compréhension des changements climatiques, y compris le suivi et la présentation des rapports des tendances et des progrès. Un dialogue national, provincial, régional et local a été promu pour assurer une meilleure coordination des engagements dans la mesure du possible.

### **Progrès :**

- des partenaires tels que Efficacité NB, le Carrefour de sensibilisation sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick, le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick ainsi que des associations provinciales et municipales aident le gouvernement du Nouveau-Brunswick à assurer la mise en œuvre du Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick. Ces efforts contribueront aux activités relatives aux changements climatiques des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada et appuieront les discussions bilatérales (fédérales, provinciales, territoriales et internationales) sur les changements climatiques;
- l'Association canadienne de normalisation est en train d'élaborer un site Web au nom du Secrétariat. Ce site facilitera l'échange d'information sur les émissions de GES et les activités de réduction dans la province. L'Association canadienne de normalisation travaille aussi à la création de trois calculatrices d'émissions de carbone en ligne pour estimer les émissions de GES de diverses activités. Le site Web comprendra des renseignements sur les émissions de projets précis et comprendra une série de graphiques illustrant les émissions de GES de la province ainsi que des liens vers les rapports et les tableaux de données connexes;
- Efficacité NB a travaillé avec l'Association canadienne de normalisation aux rapports sur l'évaluation quantitative des GES de quatre programmes de mesures incitatives.

Alors que le gouvernement du Nouveau-Brunswick est pratiquement à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick, il a réalisé beaucoup de progrès :

- 90 % des engagements du Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick ont été entamés ou respectés. Il s'agit d'une augmentation relativement au 70 % du rapport périodique publié il y a un an;
- le Nouveau-Brunswick a continué à renverser la tendance à la hausse des émissions de GES enregistrée de 1990 à 2001. Il est prévu que la réduction des émissions se poursuive au cours des deux prochaines années;
- le gouvernement du Nouveau-Brunswick continue de s'engager à atteindre les objectifs du Plan sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick : réduire les émissions de GES aux niveaux de 1990 d'ici 2012; et réaliser d'autres réductions, le plaçant à 10 % en deçà des niveaux de 1990 d'ici 2020.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a réalisé des progrès de plusieurs façons :

- il a entrepris à lui seul diverses initiatives;
- il a appuyé les municipalités, l'industrie, les collectivités, les intervenants et les particuliers, avec qui il a travaillé;
- il a travaillé avec des partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et régionaux;
- il a travaillé avec l'Association canadienne de normalisation pour améliorer sa présentation de rapports sur les changements climatiques.

Pour obtenir de plus amples renseignements, les membres du public sont invités à consulter le site Web sur les Changements climatiques du Nouveau-Brunswick, *Calculons nos émissions* à [www.carbondashboards.ca/NB\\_dashboard](http://www.carbondashboards.ca/NB_dashboard).



Secrétariat des changements climatiques  
du Nouveau-Brunswick  
Ministère de l'Environnement

C.P. 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1

Téléphone : 506-457-4844  
Télécopieur : 506-453-2265

[www.gnb.ca/environnement](http://www.gnb.ca/environnement)  
Ce rapport est aussi disponible par voie électronique

